

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 3 Mars 2025 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) – LACOSTE Guy – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle – RHODDE Swany - AUZEL David – TOCABEN Ronald.

Absent excusé : LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) – SOUSTRE Mickaël

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h35 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....
ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 10 février 2025.

- ECOLE
 - o Travaux école : modification de la délibération et de la demande de DETR (suite aux observations de la préfecture
- SERVICE TECHNIQUE
 - o Participation à l'achat d'un tracteur avec la commune de Lostanges
- QUESTIONS DIVERSES

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025

Céline Mourigal demande que la mention « Céline MOURIGAL précise que la commission voirie devrait faire un état des lieux des priorités» soit portée sur le PV.

Suite à la validation de cette remarque le procès-verbal du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025 – Travaux de rénovation énergétique de l'école : choix des travaux et demande subvention

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré pour les travaux de rénovation énergétique de l'école et l'aménagement d'un préau le 10 février 2025, le dossier de subvention a été déposé à la préfecture.

La préfecture a mentionné que la délibération ne convenait pas. Les projets de travaux énergétiques et d'aménagement du préau ne relèvent pas de la même catégorie d'aide.

2 solutions sont donc possibles :

- Maintenir la délibération du 10 février 2025 qui aura pour conséquence la diminution du pourcentage de subvention possible à 37 % pour les deux tranches
- Dissocier les 2 délibérations ; une première en 2025 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école permettant de maintenir une subvention à un taux de 45 % et une deuxième en 2026 pour l'aménagement du préau.

Madame le maire propose de dissocier les dossiers en deux délibérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de dissocier les projets en deux délibérations

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Aménagement du préau :

Mme le Maire a été contactée par M. ESTRADE, directeur du CAUE et Corrèze Ingénierie ; le projet d'aménagement de la cour pourrait être présenté à la DETR 2026 avec un dossier complet réalisé par Corrèze Ingénierie. Nous pourrions aussi obtenir des subventions de l'agence de l'eau.

Ce projet pourrait être subventionné à près de 80%

Mme Le Maire propose de passer une convention d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Corrèze Ingénierie pour ce projet d'aménagement de la cour de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de signer la convention d'AMO avec Corrèze Ingénierie

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Point sur les travaux de rénovation énergétique

Le Dossier Projet et futur dossier de consultation des entreprises sont en cours de finalisation par l'architecte. La consultation des entreprises devrait être lancée le 17 mars pour un choix des entreprises fin avril 2025.

Phase préparation de chantier début mai, démarrage des travaux début juin et une fin prévisible fin juillet 2025

Déménagement de l'école pour les travaux prévu le vendredi 23 mai 2025.

Délibération 2025 – Achat tracteur avec Lostanges

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune Lostanges nous a sollicité pour la participation éventuelle à l'achat d'un tracteur neuf sur lequel sera installée l'épareuse. Le tracteur de Lostanges est en mauvais état et doit être remplacé. La commune de Lostanges a eu une proposition pour l'achat d'un tracteur neuf. Mme Le Maire, R. GIBERT et R. TOCABEN ont rencontré le maire, Monsieur Jérôme MADELEINE, et le 1^{er} adjoint, Monsieur Claude JUGIE, de Lostanges ; la proposition est de 68 000,00 € HT avec la possibilité d'obtenir un prêt à taux 0%.

Madame Le Maire propose de participer à l'achat du tracteur sur une répartition de 60/40 (40% pour Branceilles) plafonné à 30 000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de participer à l'achat du tracteur à hauteur de 40% plafonné à 30 000,00 € avec la commune de Lostanges

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

QUESTIONS DIVERSES

- **Budget 2025 :**

- **Subvention des associations** : il est proposé de fixer la subvention aux associations de Branceilles à 300 €, au lieu de 250.00 € Sont concernées le Foyer Rural, Les chasseurs, BPAC, Branceilles en fêtes, l'étincelle et l'école de musique, l'escale (Rhode) ce qui ferait un total de 2 100,00 €. Pour les associations extérieures, le montant de reste inchangé. Une subvention exceptionnelle pourra être versée à l'escale qui organise une animation au mois de juin.
- **Projet 2025 envisagés :**
 - Ecole : 126 325,00 € HT
 - Etude : 10 000,00 €HT
 - Aménagement Long : 5 135,00€ HT
 - Tracteur : 30 000,00 €
 - Equipement Cantine (tables et chaises) : 3 024,00 € TTC, voir si possibilité de tables réglables en hauteur devis a demander.Voirie : la commission a fait un état des lieux de la voirie communale de nombreuses voies sont à resuivre. La commission voirie doit faire un repérage exhaustif des zones à reprendre, pour la section investissement et la section fonctionnement.

- **Courrier des chasseurs de Branceilles** : Suite au refus de la commune d'installer un local dans le séchoir pour les chasseurs, ces derniers réitèrent une demande pour la mise à disposition de la grange de la Maison FAURE ou un terrain communal viabilisé. Ils demandent également la possibilité de stocker leurs miradors dans le séchoir.
 - *Pour le stockage dans le séchoir : le conseil municipal est favorable. Une zone sera mise à disposition des chasseurs.
 - *Concernant la grange FAURE : aucune décision n'est prise, une rencontre doit être organisée avec les chasseurs pour exposer les besoins réels. La grange FAURE pourrait être mise à disposition pour une période limitée et nécessiterait l'adduction d'eau potable et assainissement.
 - *La mise à disposition d'une parcelle : elle doit être constructible et viabilisée (raccordement électrique, eau potable et assainissement).

Madame le Maire clôture la séance à 22h45

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, reading "Richard Gilbert", with a large, stylized flourish underneath.